

# Nommer les quartiers d'Abidjan

François Leimdorfer, Dominique Couret, Jérémie Kouadio N'Guessan,  
Christelle Soumahoro et Christine Terrier

---

*L'espace commence ainsi, avec seulement des mots, des  
signes tracés  
sur la page blanche. Décrire l'espace : le nommer, le  
tracer,  
comme ces faiseurs de portulans qui saturaient  
les côtes de noms de ports, de noms de caps,  
de noms de criques, jusqu'à ce que  
la terre finisse par ne plus être  
séparée de la mer que par  
un ruban continu  
de texte.  
Georges PEREC,  
Espèces d'espaces*

- 1 Un certain nombre de villes ouest-africaines sont de création récente et des phénomènes sociaux et linguistiques majeurs s'y déroulent sur une période très courte, dont témoins et acteurs sont souvent encore vivants. Ainsi, c'est en 1993 seulement que l'Agence d'aménagement urbain de la ville d'Abidjan se préoccupe de concevoir une cartographie et une nomination officielle des *quartiers* pour cette métropole dépassant alors les deux millions d'habitants.
- 2 D'autres découpages officiels de la ville existaient cependant auparavant. *Districts*, *arrondissements* et *délégations* découpaient ainsi Abidjan depuis l'indépendance en autant de circonscriptions d'ordre policier, administratif et politique (Bloch-Lemoine 1967 ; Haeringer 1969 ; Herry 1985)<sup>1</sup>. Les arrondissements correspondaient à de vastes ensembles, tels que le Plateau, Treichville, ou Adjamé, et leur nombre serait passé de huit en 1967 à douze en 1978. Ils sont à la base du dessin des périmètres des dix communes autonomes qui deviennent, en 1978, les unités administratives pour l'organisation de la gestion de la ville : Abobo, Adjamé, Attécoubé, Cocody, Koumassi, Le Plateau, Marcory, Port-Bouët, Treichville et Yopougon (auxquelles s'ajoutera en 1996 la commune

d'Anyama). Ces ensembles géographiques larges ne retranscrivent cependant aucunement la nature extrêmement composite à une échelle fine de l'Abidjan d'aujourd'hui, résultat de l'accroissement continu et diversifié de sa population et du tissu urbain.

- 3 Mobilisations et installations autoritaires de main-d'œuvre pour les premiers chantiers de la ville, à partir de 1903 (chemin de fer et port intérieur), puis mouvements migratoires spontanés en provenance de contrées lointaines (France et Syrie) mais surtout du monde rural ivoirien et sub-saharien (Haute-Volta<sup>2</sup>, Mali, Ghana), font d'Abidjan une ville perçue dès 1955 comme la plus « ethniquement hétérogène » des capitales ouest-africaines (Gibbal 1968). Le français est tout à la fois langue officielle nationale et langue véhiculaire, réappropriée depuis fort longtemps par les citoyens et devenue « vernaculaire » au point d'être nommée « français populaire ivoirien ». Le dioula, ainsi qu'est appelée en Côte-d'Ivoire une variété véhiculaire du mandingue, parlé par les migrants sahéliens (Burkina Faso, Guinée, Mali) et par les groupes mandé ivoiriens, est aussi très largement pratiqué, en particulier sur les marchés. L'Abidjan d'aujourd'hui reste le lieu d'un plurilinguisme important du fait des nombreux flux migratoires nationaux et transnationaux et les non nationaux représentent 40 % des deux millions et demi d'Abidjanais.
- 4 Sur le plan de la composition urbaine, Abidjan est aussi un ensemble particulièrement complexe et divers, issu tout à la fois de l'évolution de son peuplement et d'une volonté politique d'aménagement forte et continue.
- 5 Le site originel est un promontoire lagunaire d'une trentaine de mètres de haut (« Le Plateau ») occupé par quelques villages ébrié. Il est issu d'un repérage et d'un choix stratégique précis réalisés en 1897. Le premier plan de lotissement date de 1903, au moment de la fondation, et concerne cette étroite presqu'île. Les « villages indigènes » sont écartés car il s'agit de se prémunir d'une promiscuité que les épidémies de fièvre jaune survenues à Grand-Bassam font redouter (Le Pape 1985). L'intention est aussi de « se ménager la possibilité ultérieure d'agrandissements » (Clozel 1906 : 335). Certains villages ébrié sont transférés plus au nord (comme « Adiamé ») ou sur les rives opposées de la lagune (comme « Abidjean-Santey », « Lokodjoro » et « Anoumabo »). « Quant aux indigènes étrangers à Abidjan, qui viennent y travailler et y faire du commerce, on leur a choisi un emplacement pour la création d'un village indigène cosmopolite, sur la rive est de la presqu'île, non loin du village de Kokody » (*ibid.* : 335). Abidjan est donc une ville extrêmement ségréguée où, dès l'origine (Kash-Weiskel 1974), cité blanche du Plateau et cités noires d'Adjamé et d'Anoumabo sont très clairement distinguées. Le plan d'urbanisme suivant, de 1928, sépare les fonctions urbaines. Il prévoit des zones industrielles, des zones résidentielles et des « villages indigènes », instaure le régime du permis d'habiter pour les populations et les quartiers africains (*ibid.*) de façon à en contrôler l'extension.
- 6 Au lendemain de la Seconde Guerre mondiale, l'explosion démographique d'Abidjan ne permet plus cette relative maîtrise de la ville. Avec l'afflux des migrants se multiplient les zones d'habitat spontané : du campement installé à la périphérie du centre urbain, encore peu répandu et très localisé, aux « lotissements non contrôlés » initiés par les propriétaires de Treichville et d'Adjamé mais aussi, et très largement, par les possesseurs coutumiers du sol (Manou-Savina 1989). Loger le plus grand nombre est devenu la préoccupation de l'État colonial mais l'ampleur du phénomène migratoire est largement sous-estimée et la politique d'habitat social mise en œuvre à partir de 1950 ne profite qu'à

certaines catégories de la population. Les logements construits sont d'un standing relativement élevé et seules les classes aisées peuvent y accéder (*ibid.*) malgré la diversité des types (« cour commune », pavillon individuel et immeuble collectif), comme des formes d'accès (location, location-vente, accession directe à la propriété).

- 7 Après l'indépendance (1960), la politique urbaine de l'État se caractérise tout à la fois par un certain laisser-faire, par la lutte contre les « taudis » (politique dite « du bulldozer ») et par la production d'un parc immobilier de standing, constitué de villas et d'immeubles collectifs pour l'essentiel. Les quelques cinq mille logements produits annuellement de 1971 à 1977 par deux sociétés d'État, la Sogefiha et la Sicogi, sont réservés aux Ivoiriens et destinés, là encore, aux catégories sociales moyennes et supérieures. La continuité de vue politique est à cet égard remarquable : si le colonisateur a voulu faire de la cité blanche du Plateau un modèle, et a imposé de ce fait certaines normes de construction aux populations africaines, le dessein de l'État ivoirien est de faire d'Abidjan le lieu central et privilégié d'un « urbanisme technocratique, systématisé et promotionnel, correspondant au mythe et à l'idéologie d'une société moderne » (Courret 1997 : 429).
- 8 Aujourd'hui, quartiers populaires d'habitats de plain-pied et sans étage, organisés en cour ou concession, quartiers précaires issus de l'autoconstruction dans les espaces libres et interstitiels, villages – ébrié et akyé pour l'essentiel – et ensembles urbanistiques de tours administratives, quartiers résidentiels, opérations immobilières et autoroutes urbaines, issus de la politique de la ville, coexistent, s'interpénètrent et s'opposent pour composer un espace urbain original et de physionomie variée.
- 9 L'analyse de la liste officielle des *quartiers* d'Abidjan permet de construire une lecture de cet espace urbain, de parcourir le contexte historique, urbanistique, sociolinguistique et ethnographique du développement de la ville. Nous avons également recueilli le témoignage du chargé d'études ivoirien responsable de la réalisation de cette liste et de la carte correspondante<sup>3</sup>. Peut-on, en explorant ces éléments, éclairer les processus sociaux de la nomination des lieux de la ville et mieux cerner la diversité culturelle propre à Abidjan ? En retour, est-il possible, à partir de l'analyse de la liste des noms de quartiers, de recomposer l'histoire sociale d'Abidjan et d'en dégager un ordre ? L'absence d'une véritable enquête de terrain<sup>4</sup> ne nous permet cependant pas d'étudier les usages effectifs des noms de quartiers, dans différents milieux et diverses situations de parole.

## Nommer et lister les quartiers

- 10 L'acte de délimitation des quartiers, celui de leur nomination institutionnelle et de la production de la liste officielle des noms ont été concomitants à Abidjan. La nécessité d'aménager la ville, de délimiter les espaces urbains et d'en dresser la carte a conduit les urbanistes à nommer ces derniers et à en constituer une liste.
- 11 La notion de *quartier* semble être utilisée à la fois par les aménageurs et par les usagers de la ville (Ledrut 1973), à Abidjan comme ailleurs. Elle est ainsi un point de jonction entre différents registres discursifs<sup>5</sup> et différentes pratiques (Achard 1993) : ceux de l'usage par les pouvoirs urbains mais aussi ceux de repérage et de référence à un lieu en situation quotidienne. Le terme de *quartier* réfère donc à la fois à un point de vue global sur la ville, qui nécessite une partition en éléments et qui permet le repérage, la division et la délimitation d'unités plus petites, et à un point de vue local, de l'intérieur en quelque sorte, qui s'appuie sur des dimensions sociologiques de voisinage et d'inter-connaissance

entre habitants – à l’occasion de conflits, par exemple. Il sert au repérage, au parcours et à la séparation, mais il permet aussi de créer une identité de référence du lieu. Ainsi des jeunes Abidjanais du quartier officiellement nommé « Yopougon SICOGI » ont choisi de le diviser et de nommer à leur façon ces nouveaux quartiers : California, Katmandou, Las Vegas, Vatican, etc.

- Comment ceux [les jeunes] qui ont eu l’idée des quartiers, comment ils ont fait les limites, vous avez une idée ?
  - [...] Ça n’a pas été des limites officielles, mais c’est parti en fonction de certaines amitiés, donc à partir de ces amitiés-là quand ils ont fixé c’est devenu maintenant des limites [...] les deux quartiers là, celui qui se trouve de l’autre côté de la route et celui-là étaient au départ liés et le tout formait ce qu’on appelait : le quartier général, le Q.G. Et à un moment donné pour un problème de leader, [...] c’est-à-dire celui qui était considéré comme le chef de ce quartier-là a décidé de couper le quartier en deux, et de créer son quartier qu’il a appelé au départ Hippy City er qui s’est transformé ensuite pour devenir ce que c’est aujourd’hui.
- 12 Le fait d’attribuer un nom à un espace est en soi une stabilisation du lieu, du point de vue tant spatial que symbolique. Il fait exister ce lieu dans la parole et dans l’échange, lui donne une identité stable, le sépare d’autres espaces et permet une référence commune. Cependant, pour être « réussie » et ne pas être limitée à un champ de relations sociales restreint, cette nomination doit être reprise dans la parole quotidienne, c’est-à-dire circuler dans des registres et des lieux de la vie sociale les plus larges possible. Par exemple le nom évoqué plus haut du quartier « Hippy City » circule surtout entre les jeunes de Yopougon, de même un nom purement administratif peut ne pas être utilisé quotidiennement. Des doubles nominations existent alors pour un même espace et sont le signe de conflits entre des usages différenciés selon les lieux de parole.
- 13 La « non-nomination » administrative de certains quartiers agit comme une non-reconnaissance officielle et est le signe d’un rapport social non consensuel. Il en est ainsi à Abidjan pour les quartiers précaires, notamment celui de Washington : tout le monde le connaît<sup>6</sup> mais il n’est pas nommé officiellement.
- 14 Le nom d’un lieu se démarque des noms communs dans la mesure où, s’agissant d’un nom propre, il n’est pas nécessaire d’y associer des propriétés sémantiques. Si, à l’origine, le sens du nom importe, à l’usage, c’est l’acte de référence qui prime. Il devient ainsi indifférent de connaître l’origine et le sens du nom attribué, même si ce sens reste transparent comme par exemple le quartier des « Manguiers » à Abidjan. En revanche, ici comme ailleurs, la recherche d’un sens initial nous apprend quelque chose de l’histoire de la ville.
- 15 Il y a donc à Abidjan, entre les citoyens et les pouvoirs, plusieurs situations de nomination, avec, aux deux extrêmes : celle d’une pluralité de nominations, d’une concurrence ou d’un conflit entre plusieurs « sources énonciatives », entre différentes situations d’usage ; celle d’une nomination unique, fruit d’un accord tacite, d’une double sanction, populaire et étatique. Cela nous permet de déplacer l’opposition schématique entre un pouvoir sur la ville et un usage de la ville vers des usages de langage dans des situations et des registres socio-discursifs où les politiques et les citoyens, les aménageurs et les citoyens participent d’un même interdiscours sur la ville.
- 16 Du point de vue de la relation de langage, faire une liste c’est construire un discours d’une forme particulière : relier une suite d’items par une caractéristique commune. Il y a donc un rapport à la classification, à la catégorisation, et éventuellement à la hiérarchisation.

Faire une liste donne aussi la possibilité d'une manipulation symbolique de ses objets. Enfin, lire une liste permet de parcourir une classe d'objets, en extraire des éléments, considérer la classe dans son ensemble, rapporter un objet à la totalité, comparer les éléments entre eux (Goody 1979).

- 17 Sur le plan de l'acte d'énonciation, la liste s'accompagne toujours d'un point de vue-origine fondé sur une caractéristique commune aux éléments de la liste. Ce point de vue n'est pas topo-centrique (à partir d'un lieu), mais englobant et dominant (non pas dans ou à partir de, mais au-dessus de) et permet l'examen d'une pluralité d'objets et de lieux. La liste peut être close ou ouverte à des items supplémentaires mais fait, en tout état de cause, *série*. Le passage par l'écrit, non seulement « stabilise » des objets et des lieux, mais rigidifie en quelque sorte ces objets en les séparant distinctement et formalise ce qui pouvait rester fluide et négociable dans la relation orale. On verra plus loin que le « genre discursif » liste<sup>7</sup> a des effets notables sur la nomination elle-même.

## Des quartiers et des noms

### La liste des quartiers

- 18 Dans la plupart des villes d'Afrique de l'Ouest, il n'y a pas de système d'adressage complet des noms de rues et de quartiers<sup>8</sup>. Des noms de rues existent cependant à Abidjan, en particulier dans les quartiers anciens, mais hormis ceux des grandes artères, ils sont rarement utilisés. Les usagers de la ville se repèrent plutôt en fonction des édifices et des commerces dont les dénominations concurrencent les noms officiels.
- 19 Quand, en 1992-1993, les responsables de l'Agence d'urbanisme d'Abidjan (AUA)<sup>9</sup> délimitent les quartiers et leurs attribuent des noms, leur intention première est d'établir une cartographie des unités de base pour la réalisation d'un atlas détaillé et informatisé des équipements. L'acte de nomination est en quelque sorte à la fois une condition et un effet de cette volonté de connaître l'état et la répartition des équipements urbains dans la ville. Il correspond aussi à une évolution dans la politique urbaine abidjanaise, notable à partir de 1975 : il s'agit moins de produire (des terrains à bâtir, des logements, des équipements, etc.), qu'à inventorier l'existant et, dans la mesure du possible, à l'améliorer.
- 20 Bien entendu, des noms de quartiers existaient déjà dans l'usage populaire, mais seule la fabrication de la liste a permis une certaine stabilisation de la nomination et du découpage spatial fin du tissu urbain. L'équipe de l'agence a procédé par enquête, en relevant les nominations des quartiers en usage dans les dix communes : « Il était question d'aller sur le terrain, aller à côté des gens, de noter soit des noms vulgaires, soit des noms de lotissements, soit des noms de personnes qui ont créé le petit quartier [...] On interroge des gens qui habitent le quartier, on interroge des gens qui ont des petites boutiques, on interroge tout le monde » (responsable AUA).
- 21 La donnée résultante est une grande carte d'urbanisme d'Abidjan (d'environ 1,50 m sur 1 m), avec, sur le côté, une liste gigogne des noms des 10 communes (par ordre alphabétique), des 114 secteurs (regroupements de quartiers), des 357 quartiers et le chiffre de la population y résidant en 1988, au total 1 900 209 personnes (fig. 1).

## L'énoncé et le vocabulaire des noms de quartier

- 22 Le nom du quartier, qu'il soit en français, dans une langue africaine, ou dans un mixte franco-ivoirien, se présente comme un énoncé dont la fonction référentielle et identitaire prime la fonction sémantique. La signification du nom est souvent d'ailleurs opaque, pour des raisons linguistiques ou historiques. On peut cependant analyser la forme syntaxique en français, et retracer, autant que faire se peut, l'origine et le sens de certaines nominations.
- 23 Le nom de quartier est un énoncé nominal, sans verbe (Benveniste 1966). Ce fait n'a rien d'étonnant en français, *a fortiori* pour un énoncé à statut de nom propre, et l'exception du quartier de « Sans manquer » n'est qu'apparente, du fait de l'usage de l'infinitif. Les noms se présentent à l'écrit soit comme mot unique, soit comme énoncé comprenant jusqu'à sept termes. Bien entendu, l'usage quotidien pourra effectuer une césure et ne retenir qu'une partie du nom de quartier tel qu'il est écrit dans la liste. Il sera ainsi peu probable d'entendre, hors situation formelle (juridique, urbanistique, etc.) : « Deux plateaux 6<sup>e</sup> tranche 1 et 2 ».
- 24 Il faut cependant noter que la cinquantaine de termes uniques servant à nommer des quartiers comprend une moitié de sigles, pour la plupart de sociétés de promotion immobilière. On peut aussi remarquer que « Treichville » est la combinaison du nom de Marcel Treich-Laplène, un des pionniers de la colonie de Côte-d'Ivoire, et du mot « ville ». De même, en dioula, le nom de quartier « Kankankoura » peut se décomposer en « Kankan » (ville de Guinée) et « koura » (« nouveau »). Les toponymes d'origine africaine qui apparaissent comme mot seul à l'écrit peuvent donc être des syntagmes, voire des phrases entières dans la *traduction* en français (voir *infra* « Bolibana », « Bromakote », « Akromablia »), tout en ayant un statut de nom propre.
- 25 Les énoncés composés suivent toujours la syntaxe du français, par juxtaposition ou connexion de substantifs, d'adjectifs et de numéraux. Un petit nombre comporte un article, la plupart du temps il s'agit de noms de quartiers résidentiels modernes (« Le golf ») et plusieurs un adjectif (« Grand marché », « Forêt sacrée », « Ancien cimetière »). En revanche, la numération en chiffres cardinaux est très importante dans la liste : 23 occurrences de « 2 », 16 occurrences de « 1 » (« Deux plateaux », « Jérusalem I », « Jérusalem II », « Plaque 1 », « Plaque 2 »); la numération en chiffres ordinaux est aussi significative : 8 occurrences de « 2<sup>e</sup> », 6 occurrences de « 1<sup>re</sup> », etc. (« Banco nord 2<sup>e</sup> tranche »). La présence de parenthèses est également remarquable, puisqu'elle concerne 47 occurrences de *quartiers* et 12 de *secteurs*, ainsi que la juxtaposition de noms différents (« Arras, Craone »). Cela nous fait soupçonner une double nomination, sur laquelle nous reviendrons.
- 26 On peut séparer dans de nombreux énoncés un élément du nom de quartier en position topique au début de l'énoncé, et un autre élément en position seconde, paradigmatique, déclinable et spécifiant l'élément topique. Les mêmes termes peuvent d'ailleurs, selon les cas, être en position topique ou en position paradigmatique (« Cité *gendarmerie* », « *Gendarmerie* agban », « *Quartier* Yapi », « *Quartier* SODECI », « SICOGI ancien *quartier* », « *Extension* nord », « *Habitat extension* », « Abobo doumé *extension* », « Abobo doumé *village* », « *Village* de Petit-Bassam »).

- 27 Les termes les plus fréquents en position topique sont des toponymes en langues africaines (plus d'une centaine), suivis des sigles (une cinquantaine). La moitié restante est composée de vocables français (*quartier, cité, camp, résidence* pour les plus nombreux).



FIG. 1. Carte des quartiers et secteurs d'Abidjan établie en 1992-1993 (détail).

COMMUNE D'ATTECOUBE		
DECOUPAGE PAR QUARTIERS ET SECTEURS		
N° ET NOM DE SECTEUR	NOM DU QUARTIER N°	POPULATION DU QUARTIER
01 ABIDJAN TE	01 ABIDJAN TE SOUS TOTAL 01	8 476 8 476
02 ADJAME SANTE	01 ABIDJAN SANTE VILLAGE (SEBROKO) 02 BOLIBANA 03 ATTECOUBE LAGUNE SOUS TOTAL 02	1 519 1 907 2 932 6 428
03 QUARTIER DE LA PAIX	01 QUARTIER DE LA PAIX SOUS TOTAL 03	12 539 12 539
04 SAINT JOSEPH	01 SAINT JOSEPH 02 MOSQUE 03 QUARTIER DES ECOLES SOUS TOTAL 04	7 749 6 474 3 424 17 647
05 GISEBOUTO	01 GISEBOUTO SOUS TOTAL 05	22 684 22 684
06 AGBAN	01 AGBAN VILLAGE 02 CITE FAIRMONT SOUS TOTAL 06	7 553 5 554 13 107
07 SANTE II	01 SANTE II VILLAGE 02 SANTE II EXTENSION SOUS TOTAL 07	2 563 1 910 4 473
08 SANTE III	01 SANTE III VILLAGE 02 SANTE III EXTENSION 03 LOURKOROKARE 04 MOSSIKRO SOUS TOTAL 08	6 677 3 662 2 227 3 956 16 522
09 LOCOUKORO	01 LOCOUKORO VILLAGE 02 JERUSALEM I 03 LACK MAN SOUS TOTAL 09	9 312 8 739 1 009 19 060
10 ABOBO DOUME	01 ABOBO DOUME VILLAGE 02 ABOBO DOUME EXTENSION 03 JERUSALEM II 04 MARINE NATIONALE SOUS TOTAL 10	7 410 6 111 7 201 733 21 455
11 ATTECOUBE III	01 AGBAN ATTIE (PETIT BANCO) 02 NEMATOULAYE 03 DIENE 04 ATTECOUBE III SOUS TOTAL 11	2 475 6 136 4 769 476 13 856
12 FORET DU BANCO	01 PARC NATIONAL DU BANCO SOUS TOTAL 12	299 299

- 28 Que de très nombreux termes en position topique soient ici déclinables en série (« Abobo nord 1 », « Abobo nord 2 », « Cité SICF », « Cité SODECI », « Koumassi centre », « Koumassi village (extension) ») est l'indice le plus net des rapports étroits entre le genre liste et la nomination elle-même. En effet, ces différents énoncés ne sont pas indépendants les uns des autres, comme le sont par exemple « Chicago », « Gare routière » ou « M'badon », mais sont reliés entre eux, comme autant d'items de la liste produits par un même point de vue. Ce point de vue est celui d'un acteur qui divise la ville et l'aménage, en distribuant des éléments à partir d'une même nomination repère.
- 29 Les différents vocables se répartissent entre des toponymes qui fonctionnent avant tout comme noms propres pour des locuteurs monolingues français (ex. « Abidjan », « Abobo », « Marcory »<sup>10</sup>) et des toponymes dont le sens et le référent peuvent être interprétés (des noms communs), et que nous appellerons ici toposèmes (ex. « Ambassades », « Cimetière »).
- 30 Les toponymes en français sont relativement peu nombreux, à l'exception des neuf occurrences de « Riviéra » (nom commun d'origine italienne) et des quelques reprises des noms de villes américaines<sup>11</sup>. Les toposèmes sont de loin les plus fréquents en français (176 occurrences), et notamment les termes relationnels, c'est-à-dire ceux qui impliquent une relation entre espaces : *extension*, *quartier*, *tranche*, *zone*, *centre* (84 occurrences au total). Ces termes renvoient donc à une énonciation qui considère la ville comme un espace relationnel et ils la divisent à partir d'un point de vue surplombant ; ils sont à mettre au crédit du « registre de l'urbain ».



- 31 Il est utile ici non pas de faire la liste exhaustive du vocabulaire, mais de remarquer que certains termes sont particulièrement fréquents, quelle que soit leur position dans l'énoncé (tableau 1).
- 32 Ces fréquences lexicales, considérées hors de leur place dans l'énoncé, montrent que ce sont les vocables en français du registre de l'urbain qui sont les plus nombreux : catégorisations urbaines, repérages, sigles, numération. Les toponymes, en revanche, sont majoritairement africains.
- 33 Si à présent on considère les énoncés dans leur totalité, on constate que les toponymes africains utilisés seuls totalisent 36 occurrences (« Assomin », « Atchoro »), alors que ceux qui se combinent avec des vocables français (104 occurrences) s'associent, presque sans exception, avec des termes urbanistiques (« Yopougou kouté *extension est* (camp militaire) », « Niangon *nord 2e tranche* »). Dans la plupart des cas, les noms africains de lieux sont en quelque sorte « recadrés » par un repérage urbanistique. Ces noms de quartiers manifestent ainsi une combinaison originale entre une source toponymique africaine et une source toponymique urbanistique.
- 34 La signification des noms de quartiers dans les différentes langues, dans la mesure où ils sont descriptibles à partir de compétences linguistiques, de documents historiques et d'informations disponibles, vont pouvoir à présent nous éclairer, quant aux origines de la nomination.

Tableau 1. Huit occurrences et plus des termes dans les énoncés de quartiers

TERMES TOPONYMIQUES	TERMES TOPOSÉMIQUES	TERMES TOPOLOGIQUES (ORIENTATION)	SIGLES	NUMÉRATION	ADJECTIFS
Abobo (13 occ.) Niangon (10) Yopougou (9) Riviéra (9) Banco (8) Santé (8)	quartier (24) extension (23) village (20) tranche (19) cité (18) zone (14) port (10) camp (9) marché (8)	nord (14) ouest (10) sud (9) est (8)	SOGEFIHA (10) SICOGI (8)	2 (23) 1 (16) 2 <sup>e</sup> (8)	[zone-] indus- trielle (9)

## Des *quartiers* et des langues

- 35 Les langues de la liste sont le français (« Débarcadère »), des langues africaines (« Agbekoi », « Bolibana »), des langues européennes (en particulier des noms de lieux américains : « Dallas », « Chicago »), et aussi des « mixtes » franco-africains (« Abobo Baoulé village »). Les noms de quartiers exclusivement en langues européennes sont au nombre de 215 (60,2 %), les noms en langues exclusivement africaines 36 (10,1 %), les mixtes 106 (29,7 %). Pour les 114 secteurs (regroupements de quartiers, nommés à partir de l'un d'eux ou de la commune d'appartenance), la répartition s'établit à peu près pour moitié entre le français (60, soit 52,6 %) et les noms ivoiriens (20, soit 17,5 %) et mixtes

(34, soit 29,8 %). Les noms des 10 communes d'Abidjan inversent la distribution : 6 communes ont un nom ivoirien, 4 un nom français. Quant au nom de la ville, il est, bien sûr, ivoirien, quoique des noms de ville en langues européennes ne soient pas rares en Afrique (Saint-Louis, Porto-Novo, Pointe-Noire, Brazzaville, Freetown, Libreville, Bingerville, etc.).

- 36 On constate donc que, si le français est prééminent dans la nomination, la part des noms de quartiers qui allient les termes africains et les termes français représente près d'un tiers du corpus. Ajoutons que certains noms font référence à un usage ivoirien de la langue française (le « français populaire ivoirien ») comme les quartiers de « Sans manquer » (« on n'y manque de rien »), « Sans fil » (c'est-à-dire sans électricité), ou « Yopougou santé (déguerpis du port) » (nominalisation du verbe « déguerpis », transitif en Afrique de l'Ouest, et qui signifie « expulser les occupants »).
- 37 Remarquons enfin que certains noms apparemment français ont une origine ébrié, en particulier les noms de quartiers où figure « santé » (8 au total) qui est une déformation écrite récente de « santey » ou « santé », et qui signifie « éloigné, mis à part, hors de l'espace dévolu au groupe » (Diabaté & Kodjo 1991 : 42-43)<sup>12</sup>. À l'inverse « Blokosso » (« Blokosso et Cocody village ») est une « africanisation » orale puis écrite d'un terme allemand passé au français : « Blockhaus » (tel qu'on peut le voir sur les cartes de l'époque coloniale), ou encore « Les Cocodinettes » est une transformation, dans la logique du français, du toponyme ébrié « Cocody ».

## Les langues africaines

- 38 Quant aux langues africaines, on trouve des termes de langues du sud-est de la Côte-d'Ivoire (baoulé : « Akromablia », « si tu m'aimes, viens ! » ; akyé : « Agbekoi », « village du pilier de bois », surnom du chef du village ; « Ahoukoi » : « village des nombreux enfants morts ») et des noms, d'origine et de sens divers, de lieux ou d'espaces d'autres pays africains (« Biafra », « Diéné », « Poto-poto », « Zimbabwe »).
- 39 Mais on trouve surtout l'ébrié, langue des premiers occupants du site d'Abidjan et de sa région (par exemple « Aghien », « Cocody »), et aussi le dioula, langue véhiculaire des marchés (par exemple « Bolibana » : « la course/la fuite est finie »). Cependant l'attribution d'un toponyme africain à une langue particulière fait parfois problème. Ainsi « Bromakoté » peut être d'origine dioula (« c'est pas ma faute »/ « malgré moi ») ou ébrié. Les deux graphies dans la liste – dont les noms sont écrits en majuscules sans accents : « Bromakote » (nom de quartier) *versus* « Pellieuville (Bromakoute) » (nom du secteur, à consonance ébrié) – attestent cette difficulté. Cette incertitude même est intéressante puisqu'elle dénote l'ignorance ou l'oubli de l'origine effective du nom, qui peut ainsi faire l'objet d'une attribution linguistique *a priori*, voire d'une réappropriation identitaire. L'ébrié est la langue des premiers occupants, et à ceux-ci peut être attribué un intérêt symbolique et foncier à la reconnaissance d'une origine ébrié du nom de quartier. À l'inverse, le dioula est la langue des Malinké du nord de la Côte-d'Ivoire, des migrants (sahéliens notamment) et des commerçants, et se trouve être langue d'usage à Adjamé, commune populeuse et commerçante, où est située « Bromakoté » :
- C'est un nom ébrié, « Bromakoté » ?
  - [Président de l'association des jeunes du quartier Bromakoté] : Non c'est dioula, en fait ça veut dire beaucoup de choses, « Bromakoté » veut dire : « malgré moi ». Ils sont venus s'installer ici, on se dit que c'est un quartier quand même non viable [...], ici c'est

un bas-fond, c'est un creux. En cas de pluie, d'inondation... c'est malheureux puisque on n'a pas d'autre coin où aller s'installer ! Nous sommes venus ici, donc il est venu ici malgré lui, donc Bromakoté.

- 40 La nomination de certains quartiers, bien que très minoritaire dans la liste, porte donc la marque des migrations (« Bolibana »), de la précarité (« Bromakote », « Sans fil »), et de l'origine ou de la prépondérance ethnique de certains quartiers (« Mossikro » : quartier mossi, ethnie burkinabé).
- 41 Quelles qu'en soient les origines, et quels que soient les processus de transformation sociolinguistique à l'œuvre (une « ébrié-isation » ou une « dioula-isation » ?), ces incertitudes sont l'indice d'enjeux sociaux de reconnaissance symbolique et d'identité autour de la nomination, ici à propos de l'attribution d'un toponyme à une langue. En tout état de cause, l'activité interprétative des locuteurs, la nécessité de donner une signification et de s'inscrire dans un sens social, prime fréquemment sur l'exactitude réelle ou supposée des origines.
- 42 L'origine linguistique et la signification des noms ne sont donc pas toujours clairement identifiables pour les locuteurs contemporains, même lorsqu'ils parlent plusieurs langues – ce qui implique notamment que le classement sociolinguistique que nous avons effectué comporte une marge d'erreur non négligeable, comme par exemple le quartier « Sans manquer », référé par l'équipe de l'AUA au français, par d'autres au dioula « samaké ».
- 43 Le contact des langues, la situation sociolinguistique d'Abidjan et le passage de l'oral à l'écrit sont, on le voit, au cœur du processus de la nomination. Les transformations de l'oral à l'écrit (« Cocody » se prononçait à l'origine « Cocoly ») ou les variations de l'oral (« Bromakoute »/« Bromakote », « Bolibana »/« Boribana », « Santè /Sant é ») sont courantes, mais l'écrit stabilise la forme, donnant ainsi un point de référence fixe à des locuteurs situés dans des temps et des lieux variés.

## La langue ébrié

- 44 L'examen des toponymes abidjanais montre l'importance des désignations d'origine ébrié. On peut s'en étonner quand on sait que les Ébrié – eth-nonyme exogène sous lequel sont connus les Tchaman<sup>13</sup> – constituaient à peine plus de 2 % de la population d'Abidjan en 1988. Cette collectivité ébrié compte encore aujourd'hui vingt-sept localités dans l'ensemble du périmètre urbain. Outre les noms des villages ébrié eux-mêmes, nombreux sont les noms de quartier d'origine ébrié, référant soit aux sous-groupes entre lesquels se partage l'ethnie (« Bobo », « Yopougou », « Niangon ») ; soit à des génies (« Gbebouto », « Locodjoro village ») et des lieux sacrés (« Clouétcha ») ; soit à des patronymes (« Angré », « Djomi Dokui ») ; soit enfin aux noms donnés aux divisions internes du village dans la toponymie tchaman (« adjamé », « ate », « agban », « santè », « kouté »). Selon Diabaté et Kodjo (1991 : 41), la toponymie tchaman divise le village (le *goto*, unité socio-résidentielle du groupe) en *adjamé* (« le centre »), *ate* (« le bas ») et *agban* (« le haut ») (par exemple « Adjamé compensation 1<sup>re</sup> tranche », « Agban village », « Abobo té village »). De même le suffixe *-doumin* (« débarcadère ») associé à un nom de personne ou de groupe a donné « Adiopodoumé » et « Abobo doumé », et le suffixe *-gon* (« le champ », « la plantation ») a donné « Songon » et « Yopougou » par l'association avec un nom de personne. Ajoutons le terme *santè* qui désigne un campement hors du *goto* destiné à accueillir des réfugiés ou à servir d'avant-poste au village. L'origine de certains autres toponymes tchaman peut également être retracée, comme « Kouté » (village abandonné

par le goto, mais toujours existant : « Anonkoua kouté », « Yopougou kouté », « Kouté village »)<sup>14</sup>.

- 45 Bien qu'elle soit aujourd'hui très minoritaire, la collectivité ébrié joue un rôle symbolique important. En diverses occasions elle est sollicitée pour accomplir les libations rituelles aux ancêtres et aux génies des lieux. On sait qu'en Côte-d'Ivoire et ailleurs en Afrique occidentale, le premier occupant joue un rôle symbolique et pratique : c'est à lui que revient souvent la charge d'attribuer des terres et d'être l'ordonnateur des cérémonies d'alliance avec les génies du lieu que son nom sert fréquemment à désigner. La collectivité ébrié est ainsi reconnue comme propriétaire symbolique d'Abidjan : selon l'expression en usage, « Abidjan est pour les Ébrié ». C'est à la fois dans le rôle qu'a joué et joue encore la collectivité ébrié dans le domaine foncier, et dans le statut de premier occupant qui lui a été conféré, qu'il faut chercher l'origine de sa prééminence dans le marquage de l'espace urbain. Les noms de six communes (Adjamé, Abobo, Attécoubé, Cocody, Koumassi, Yopougou), mais aussi de lieux, de quartiers d'habitation et de zones d'extension de la ville, en portent témoignage. La liste révèle ainsi le rapport de la ville aux Ébrié et, d'une certaine façon, des Ébrié à la ville.

## Le registre de l'urbain

- 46 Une typologie des noms de quartiers d'Abidjan en fonction des langues trouve donc rapidement ses limites : d'une part l'origine linguistique de certains noms est incertaine ; d'autre part de nombreux noms sont des énoncés mixtes. Il faut donc à présent examiner la liste comme un discours où les langues se côtoient et se mélangent, et qui formerait son propre univers de signification : celui du registre de l'urbain abidjanais. Deux séries de termes apparaissent comme particulièrement intéressants : ceux des villages et ceux des opérations immobilières.

## Les villages dans la ville

- 47 La liste comprend vingt occurrences du mot « village », dans la plupart des cas à droite d'un toponyme africain (par exemple « Abobo Té village »). On peut s'étonner de la fréquence de ce mot dans les dénominations des quartiers d'une ville. Dans cette liste, il désigne uniquement des établissements villageois ébrié, à une exception près (« Avocatier village », village akyé), alors que d'autres villages (abè, alladian, et surtout akyé) existent aussi sur le sol de l'agglomération où, de même que les villages ébrié autochtones, ils sont implantés sur des terrains non immatriculés, relevant du régime foncier coutumier<sup>15</sup>. La présence du mot est donc chargée d'une force performative : à la fois la reconnaissance de la communauté ébrié comme communauté d'origine d'Abidjan, et la reconnaissance de leurs droits fonciers.
- 48 Cette reconnaissance est cependant relative et ambiguë, car sur les 27 villages ébrié existants dans le périmètre urbain et répartis sur l'ensemble de la ville (mais surtout à Cocody et à Yopougou), seuls 19 sont donnés conjointement au mot « village » dans la liste, les autres n'ont pas droit à cette mention (« Azito », « Ancien Cocody (Adjamé Ebrié) », « Béago », « Yopougou-Santé »...). En fait, ces villages sont promis de longue date au « déguerpissement », menace dont l'exécution est sans cesse remise à plus tard mais dont manifestement on n'oublie pas l'existence. Le village ébrié d'Abouabou, situé dans la

commune de Port-Bouët à proximité de l'aéroport, quant à lui, ne figure même pas sur la liste.

- 49 Inversement, ni le mot « ébrié » (3 occurrences) ni le mot « quartier » (24 occurrences) n'ont cette valeur de reconnaissance foncière relative. Ainsi, les « Quartier ébrié 1 » et « Quartier ébrié 2 » ne correspondent aucunement à des communautés villageoises, mais à des ensembles d'habitation créés pour reloger les Ebrié déguerpis de leur village par des travaux d'infrastructures urbaines.
- 50 En dehors du terme « ébrié », on ne trouvera pas de désignation ethnique ou nationale dans la liste – à l'exception du « Quartier Agni (Saint Joseph) », de « Biafra », « Mossikro » et « Attié » (6 occurrences, par ex. « Yopougou Attié 1<sup>re</sup> 2<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup> tranche ») –, bien que ce type de quartier ait existé à Abidjan et reste une nomination de référence dans la vie quotidienne :
- Quartier Appolo, quartier Biafrais, quartier Sénégalais, Mossi, Haoussabougou... C'était au départ des quartiers spontanés habités uniquement par des ressortissants d'une même communauté ethnique. Mais la réalité, aujourd'hui, est que seul les noms de ces quartiers demeurent ; l'origine des habitants s'est largement diversifiée. Encore que dans certains cas ils renferment encore une forte colonie du groupe ethnique de base<sup>16</sup>.
- 51 En revanche, quelques noms témoignent encore des « campements », c'est-à-dire des établissements sommaires fondés par un ou plusieurs individus, et dénotent l'origine ou la prépondérance ethnique de leur peuplement. « Agnissankoi Avocatier », « N'Guessankoi », « Akeikoi », « Agbekoi » et « Ahoukoi », sont de ceux-là : au nom du lieu ou du fondateur (Agnissan, N'Guessan, etc.) est ajouté le suffixe *-koi*, qui signifie littéralement « chez » en langue akyé et que l'on peut traduire par « village » (de même que les suffixes *-kro*, *-dougou*, etc. dans d'autres langues). Mais aussi « Agban Attié », « Niangon Attié » et « Yopougou Attié » : au nom du village ébrié hôte, qui accueille les migrants sur son terroir, est ajouté le nom ethnique de la population hébergée.
- 52 Les extensions foncières sont, de même que les « villages », ostensiblement signalées (par exemple « Anonkoua Kouté *extension* est », « Anonkoua Kouté *extension* ouest »). Si le terme d'*extension* (23 occurrences) concerne tout type d'habitat (« Extension sud-ouest », « Habitat extension »), il s'applique principalement aux villages ébrié (10 énoncés), ces lotissements étant alors des terrains réservés officiellement à l'extension à venir du village. Le terme *compensation* (3 occurrences : « Adjamé compensation 1<sup>re</sup> tranche », « Adjamé compensation 2<sup>e</sup> tranche » et « Riviéra 3 compensation »<sup>17</sup>) résulte d'une pratique administrative consistant à dédommager une collectivité villageoise, ou certains de ses ressortissants, pour « compenser » son expropriation provoquée par les nécessités d'une opération d'aménagement urbain. Un terrain dit « de compensation » lui est alors attribué (Terrier 1996 : 37). Ces termes, méconnus des Abidjanais, et pas davantage usités par les Ébrié eux-mêmes, sont en fait issus de la documentation officielle (plans de lotissement, cartes d'Abidjan, etc.), comme s'il s'agissait pour les urbanistes de retenir, délimiter et manquer qui a eu quoi et à quel titre. Ces mots révèlent ainsi la place donnée au droit foncier moderne et à ses règles d'application locales, dans l'appréhension de la ville par les urbanistes.

## Les cités dans la ville

- 53 Les noms de quartiers d'Abidjan se caractérisent également par la présence massive de la nomination d'opérations immobilières, notamment par les sigles (80 occurrences pour 72

énoncés). Le sigle fonctionne comme un nom propre, dont la signification et le développé peuvent être transparents ou opaques pour les citoyens. L'usage de ces sigles est cependant généralisé<sup>18</sup> et ceux-ci, pour la plupart, sont bien connus à Abidjan. Les habitants les utilisent spontanément pour dénommer leur quartier. La grande majorité de ces sigles renvoie à des sociétés de promotion immobilière, quelques-uns à des noms d'entreprises (plantations, industries, commerces), d'administrations, etc.

- 54 Les noms de quartiers comprenant un sigle figurent soit seuls (« SOGE-FIHA »), soit dans un énoncé incluant, à gauche ou à droite du sigle, différents termes, et pour les plus fréquents, ceux de « cité », de « quartier » (« Cité SOGEFIHA », « Quartier SODECI »). La plupart de ces énoncés (62) sont en français seul, contre une dizaine où le nom de la commune ou du secteur est en ébrié, le sigle étant entre parenthèses, comme spécification ou repérage du lieu (par exemple : « Abobo sud [3<sup>e</sup> extension SICF] »).
- 55 En examinant les différents énoncés de quartier, on constate qu'il existe un véritable registre des opérations immobilières et urbanistiques qui se marque par quelques termes très fréquents, combinés ou non avec les sigles, qui catégorisent des ensembles (« cité », 18 occurrences, « quartier », 24 occurrences, « résidence », 7 occurrences) ou des opérations de segmentation de l'espace (« tranche », 19 occurrences, « zone », 14 occurrences, et les numérations). Ils permettent de constituer une catégorie énonciative et sémantique significative d'un point de vue sur la ville. Il s'agit d'un regard qui considère la ville dans son ensemble et qui constitue et sépare (*quartier, zone, tranche*) les espaces. De même, on l'a noté plus haut, *extension* part d'un même point de vue global sur la ville, mais cette fois-ci s'appuie sur un espace, le redouble, l'étend, dans un mouvement centrifuge. Les occurrences numérales, cardinales ou ordinales « 2 », « 2<sup>e</sup> », etc. (ex. « Yopougon Attié 1<sup>re</sup> 2<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup> tranche »), très nombreuses, confirment ce qui précède.
- 56 Dans ce registre il faut ajouter quelques noms de quartiers désignant des promoteurs privés qui peuvent être des personnes plutôt que des sociétés ; ainsi « Paillet » et « Cité Fairmont » désignent les noms de famille de promoteurs européens. « Quartier Ayeby », quant à lui, fait référence à un promoteur ivoirien.
- 57 Remarquons que les noms ébriés sont souvent liés à des opérations immobilières : ainsi « Angré » et « Attoban » désignent les chefs de terre qui ont vendu une partie de leur patrimoine foncier directement aux promoteurs immobiliers ou dont les terres ont servi à l'implantation de l'opération. L'inauguration des opérations immobilières donne l'occasion de mettre à l'honneur ces notabilités.
- 58 La présence relativement importante de noms désignant des opérations immobilières dans la liste nominative des quartiers d'Abidjan témoigne de plusieurs phénomènes. Le premier est d'ordre politique et renvoie aux options du gouvernement ivoirien en matière d'habitat : dès l'indépendance, en 1960, le nouvel État décide de favoriser la production à grande échelle de logements modernes devant être accessibles au plus grand nombre<sup>19</sup>. À la fin des années 1970, lorsqu'aux dysfonctionnements nationaux s'ajoute la détérioration de la conjoncture internationale, des promoteurs immobiliers privés sont invités, par un système de facilités diverses, à prendre la relève de l'État. Entre 1985 et 1989, plus de dix mille logements dits « sociaux » (Bergeron 1991 : 193) furent commercialisés en grande partie par ce dernier type de promoteurs. Par le biais des sociétés immobilières publiques, parapubliques et privées, un parc de logements modernes d'une importance exceptionnelle – comparativement à celui d'autres métropoles d'Afrique de l'Ouest<sup>20</sup> – a été ainsi créé à Abidjan.

- 59 Le deuxième phénomène est de l'ordre des pratiques sociales : celle des professionnels de l'urbain et celle des habitants en matière de quartier. Pour les premiers, il est naturel d'inclure dans la liste nominative des quartiers d'Abidjan le nom de zones correspondant aux plans des lotissements. Les seconds ont tendance, eux aussi, à considérer les opérations immobilières comme de véritables quartiers par leur architecture, par la forme des ensembles, par l'existence, parfois, d'espaces verts, d'écoles et de commerces. Les opérations immobilières forment des enclaves homogènes et autosuffisantes « qui marquent une différence fondamentale avec l'environnement » (« Abidjan »... 1969 : 104) ; dès lors, on habite un véritable quartier qui a « un esprit à lui » (Kaya 1976 : 31-32).

## L'énonciation des noms de quartiers

### Les points de vue de la nomination

- 60 L'analyse des points de vue à l'origine de l'énonciation nous permet à présent de caractériser la « place sociale » à la base de l'acte de nomination des noms de quartiers. Pour les nominations les plus générales, il s'agit tout d'abord d'un point de vue *topocentrique*, selon lequel le quartier est considéré comme un point, un noyau, qui élargit la nomination aux quartiers adjacents : ce sont tous les termes d'« extension » ; ensuite, ce sont les nominations qui constituent des *séries*, des classes (les séries numérales), souvent à partir d'une opération immobilière ; enfin, ce sont les *découpages* d'espaces (*zone*, *quartier*, *centre*, *tranche*) qui peuvent d'ailleurs se décliner en série (« zone 3 », « zone 4 »).
- 61 Ces trois types de nominations ne peuvent se concevoir qu'à partir d'un lieu qui se situe au-dessus de la ville, à partir d'un regard sur une carte, et que l'on peut, sans trop de risque d'erreur, attribuer à un pouvoir centralisé, institutionnel, qu'il soit étatique ou économique.
- 62 Les noms eux-mêmes, qu'ils soient seuls ou déclinés par numération ou extension, peuvent être caractérisés de plusieurs manières : soit un toponyme propre, à partir d'un nom de lieu en langue africaine, mais dont on a vu que le sens, lorsqu'il est connaissable, peut renvoyer à des expressions ou à des noms communs de lieux ; soit un toposème commun dont le sens en français est souvent aisément reconnaissable et qui renvoie à plusieurs opérations possibles :
- un *lieu espace*, couvrant l'ensemble du quartier (« Cité des arts », « Zone industrielle », « Quartier santé nord ») ;
  - un *lieu repère*, bien entendu très fréquent (« La Gare », « Hôtel du Centre », « Notre-Dame », « Les Anges noirs »<sup>21</sup> par exemple) ;
  - un *lieu qualifié* par une qualité du quartier, de la topographie ou de la végétation (« Les Ambassades », « Quartier des éleveurs », « Les Antennes », « Belle Rive », « Deux plateaux », « Ananeraie », etc.).
- 63 Toponymes, lieux repères et qualifiés constituent une quatrième catégorie d'énonciation, car elles partent d'un point de vue local, au centre du quartier en quelque sorte, et le regard n'est plus surplombant, réduisant le quartier à un point ou une tranche, mais venant de l'intérieur d'un espace. La nomination peut être là attribuée indifféremment à une source « étatique » ou à une source « populaire », voire aux deux, lorsqu'il y a reprise institutionnelle d'une nomination populaire ou transformation populaire d'une nomination étatique.

## Les doubles nominations

- 64 Restent de nombreuses nominations qui posent question. Ainsi, certaines ne peuvent s'envisager qu'en référence à un contexte, car elles sont incomplètes :
- soit incomplètes seules : « Extension » (sans autre spécification) ;
  - soit incomplètes du point de vue du sens : « Riviera 3 *compensation* » (de quoi ?), « SIDECEI *abandonnée* » (qui abandonne et quoi ?) ;
  - soit incomplètes dans la série : « Zone 4 A », « Zone 4 C », « Yopougon Attié 8<sup>e</sup> tranche », mais il n'y a ni « Zone 4 B », ni « Yopougon Attié 6<sup>e</sup> et 7<sup>e</sup> tranche » ;
  - soit complètement homonymes, dans des communes différentes : on compte trois quartiers « Cimetière », deux « SELMER », trois « SICOGI », deux « SIDECEI », deux « SOGEFIHA », deux « Quartier SODECI », trois « Zone industrielle » seuls ;
  - soit renvoyant à un repérage en situation : « Niangon sud à *droite* (SOGEFIHA) », « Niangon sud à *gauche* (SICOGI SOGEFIHA) ».
- 65 On doit donc faire l'hypothèse que ces dernières nominations ne sont pas ambiguës dans le contexte de la situation, de la commune, de la carte ou de la liste. Elles renvoient à un point de vue local (« Niangon sud à droite »), ou à un point de vue global : les séries, dont les incomplétudes indiquent que les quartiers non nommés (« Zone 4 B ») ont fait initialement partie des plans d'aménagement, mais n'ont finalement pas été retenus.
- 66 Ensuite, et c'est sans doute un des points les plus intéressants, nous avons une quantité considérable de doubles nominations que l'on peut repérer dans les énoncés :
- par juxtaposition : « Banco nord 9<sup>e</sup> tranche cité universitaire », « Yopougon Attié 4<sup>e</sup> tranche Banco II » (une centaine d'énoncés) ;
  - par regroupement de lieux dont les noms existent, avec des virgules ou avec le connecteur « et » : « Adjoufou 2, Janfoli, Gonzagueville », « Arras, Craone », « Blokosso et Cocody village » ;
  - par parenthésage, opération très importante, puisqu'elle concerne 47 quartiers et 12 secteurs.
- 67 Si certaines parenthèses peuvent s'interpréter plutôt comme une spécification dans une série (« Banco (2<sup>e</sup> arrêt) », « Abobo sud (deuxième extension) »), il s'agit toujours de ce qui appartient à une énonciation différente. Nous nous trouvons donc devant une « hétérogénéité discursive », c'est-à-dire devant deux (ou plusieurs) sources énonciatives à l'intérieur d'un même discours<sup>22</sup>. On ne peut cependant pas en conclure que, étant donné la position sociale des auteurs de cette liste, ils aient privilégié un point de vue institutionnel par rapport à un point de vue populaire. En effet, l'origine énonciative de ce qui se trouve à l'intérieur des parenthèses, en langues ivoiriennes ou en français, est difficilement repérable. On peut attribuer, sous toutes réserves, les énoncés entre parenthèses à :
- des nominations de type urbanistique : « Niangon Adjamé (extension) » ;
  - des nominations locales : « ORSTOM (Adiopodoumé) », « Quartier ébrié 2 (les chicanes) », « PK 18 (Agouéto) » (nom de secteur, « PK » signifiant « point kilométrique ») ;
  - des nominations de source indécidable, peut-être populaires ou doublement locales (« Pointe des fumeurs (Zimbabwe) », « Yopougon santé (déguerpis du port) »).
- 68 De surcroît, il convient de faire nettement ici la différence entre une origine linguistique et l'acte de la nomination : on ne peut pas affirmer que la nomination d'un toponyme



africain serait plutôt du côté « populaire », celle en français plutôt du côté étatique. Le français est en effet largement utilisé en ville et, à l'inverse, l'ébrié – langue nationale prépondérante de la liste – n'est pas parlé par tous. Si certaines nominations de l'administration se basent sur une origine présumée populaire (qu'ils soient en français, en ébrié ou en dioula), les usages populaires s'appuient fréquemment sur une origine supposée institutionnelle (noms d'opérations immobilières, repères kilométriques, etc.).

- 69 On peut en revanche affirmer que les termes qui ne se trouvent pas dans la parenthèse ont été privilégiés par les responsables de l'AUA, sans pour autant pouvoir assigner une origine plutôt étatique ou plutôt populaire à ces noms ni attribuer, en l'absence d'une enquête de terrain, un usage quotidien préférentiel à l'un des deux énoncés. L'équipe de l'agence d'urbanisme, confrontée dans de nombreux cas à plusieurs nominations ou à des difficultés de repérage, a choisi et parfois rajouté un nom, existant ou non (ex. « Sagbé Nord (les écoles) »).
- 70 Un comptage des noms, répartis selon la langue (langues africaines, mixte franco-ivoirien, français), montre que les énoncés de quartiers en français dans la principale et dans la parenthèse sont nombreux (16 occurrences), comme dans l'exemple : « Petit Marché (quartier latin) ». Ce comptage montre aussi une alternance tout à fait remarquable entre une nomination en « franco-ivoirien » dans l'énoncé principal et en français dans la parenthèse (18 occurrences, par exemple : « Sagbé nord (SICF) », « Abobo gare (SICF) »), comparable aux procédés de juxtaposition entre un toponyme africain et une spécification urbanistique (« Abobo té extension est »). Cette alternance termes à termes se confirme de manière encore plus régulière pour les noms de secteurs qui, la plupart du temps, reprennent les noms des quartiers existants. En résumé, nous avons dans ces énoncés de quartiers et de secteurs « à double nomination » une prépondérance des noms en français (les deux tiers du total), et particulièrement dans les parenthèses (les trois quarts des parenthèses) ; une part importante de mixtes franco-ivoiriens dans la principale (près de la moitié).
- 71 Les nominations plurielles se retrouvent bien évidemment, hors liste, dans la vie urbaine quotidienne. La concurrence entre les noms officiels et d'autres noms issus de sources diverses est ainsi clairement perçue par l'interviewé dans l'exemple ci-après, qui compare le nom du quartier attribué par le PDCI (parti politique du Président, parti unique jusqu'en 1990), et celui attribué par la DCGTX-AUA :
- Vous avez appelé le quartier comment ici ? »
  - [Président de la section locale du PDCI et du marché précaire « sous fil haute tension »] : « [Ici] c'est toujours « section », on dit « Canal », c'est « Yopougou », « Yopougou Attié », « 8<sup>e</sup> tranche », « Yopougou Attié 8<sup>e</sup> Tranche », mais pour le PDCI c'est « Section Canal 1 », sinon aux Grands Travaux [DCGTX] c'est « Yopougou Attié » [...] il y a tout le monde qui vient ici [au marché] : la « SICOGI » vient, « MACA la prison civile » vient ici, « Manutention » vient, « GESCO » vient, « Km 17 »<sup>23</sup>, tout ça ils viennent ici. »

## De la géographie à l'histoire des noms de quartiers

- 72 À l'examen de la carte et de la répartition géographique des noms des quartiers, des secteurs et des communes, des « déplacements » de noms tout à fait intéressants sont repérables.

- 73 Nous avons ainsi un « Cocody Dallas » qui se trouve non pas dans la commune de Cocody, mais dans celle d'Adjamé. Le village ébrié « Ancien Cocody (Adjamé Ébrié) » situé à Adjamé mentionne à la fois Adjamé et Cocody. De même, nous avons un « Ancien Koumassi (village) » qui se trouve non pas dans la commune de Koumassi, mais dans celle de Marcory, et par contre un « Koumassi village (extension) » qui se trouve bien à Koumassi. Nous avons également deux « Port Bouët II » qui se situent à Koumassi et à Yopougon et non dans la commune de Port-Bouët, des « Adjamé compensation » « 1<sup>re</sup> » et « 2<sup>e</sup> tranche » à Cocody et non à Adjamé, un « Village de Petit Bassam » sur la côte à Port-Bouët et non dans l'île de Petit-Bassam.
- 74 Au cours de l'histoire, des noms et des villages ébrié ont en effet été déplacés. Ainsi celui de Koumassi (situé à Marcory) a servi à dénommer la commune actuelle de Koumassi. À l'inverse, le village de Petit-Bassam occupe son site originel et a donné son nom à l'île qui lui fait face. Enfin, le village ébrié d'« Anoumabo », à l'origine sur le Plateau et transféré dès le début du siècle sur l'île de Petit-Bassam, a servi à désigner une zone de l'île, puis a été déplacé par la suite, avec son nom, de Treichville à Marcory : « un arrêté du gouverneur Reste, en date du 27 décembre 1934, débaptise Anoumabo qui devient Treichville, du nom de Treich-Laplène, fondateur de la colonie de Côte-d'Ivoire » (Diabaté & Kodjo 1991 : 79). La politique de ségrégation de la période coloniale et diverses raisons d'ordre urbanistique et économique ont donc entraîné le déplacement de plusieurs villages ébrié : Anoumabo, Locodjro et Santé<sup>24</sup>.
- 75 Les migrations intra-urbaines et les déplacements de population ne concernent d'ailleurs pas que les Ébrié, mais également les Akyé et les habitants des quartiers « précaires », comme ceux de Port-Bouët, déguerpis dans les années 1970, ce qui se lit dans le nom des quartiers de « Port Bouët II », que l'on trouve à Yopougon et à Koumassi. Tous ces déplacements ne sont pas toujours visibles à partir de la liste, de même que des déplacements de noms ne sont pas toujours accompagnés de déplacements de population. En revanche, les quartiers précaires, ceux en tous cas qu'il est prévu de déguerpier, ne sont pas nommés et n'apparaissent pas comme entités différenciées sur la carte. De même, comme on l'a vu plus haut, les villages ébrié nommés que l'on prévoit de déplacer ne comportent pas la mention « village » : « Ce découpage [de la liste] va rester longtemps, éternellement si possible, alors que les quartiers spontanés c'est appelé à partir... donc nous ne mettons jamais le nom de ces zones », nous a dit un responsable de l'AUA).
- 76 Le plus surprenant est l'ensemble des quartiers périphériques délimités en 1993 alors qu'ils correspondent à des espaces à peu près inhabités (en tout cas vides d'habitant en 1988 : 3 à Abobo, 14 à Cocody et 2 à Yopougon<sup>25</sup>). Ces nominations ne sont pas des « lieux-dits », mais suivent le plus souvent la logique dominante d'édification des nouveaux quartiers, c'est-à-dire que leurs limites sont directement issues des opérations de lotissement.
- 77 Les responsables de l'AUA n'ont d'ailleurs pas interrogé les habitants quant à la délimitation des quartiers : « On n'a jamais demandé les limites puisqu'on savait où s'arrêterait telle ou telle zone par nos documents, par nos plans, par des lotissements que nous avons, la zone que nous maîtrisons [...] Les habitants ne connaissaient même pas, le villageois ne peut pas te dire la limite exacte, si ce n'est pas la limite d'un ruisseau, d'un arbre qui est planté, ce n'est pas en tout cas très précis » (responsable AUA). On peut dès lors penser que le véritable « coup de force » étatique à la base de la nomination n'est pas tant celle-ci que la délimitation, le partage de l'espace – partage déjà-là, su, évident pour

les urbanistes de l'agence centrale<sup>26</sup> – d'une part, et la non-nomination d'autre part, laissant aux pouvoirs urbains la liberté pratique et symbolique d'ignorer et de déplacer.

## Le registre de l'urbain abidjanais et le pouvoir sur la ville

- 78 Les différents éléments analysés de la liste nous conduisent à présent dans deux directions : celle du discours et celle de la politique urbaine. Nous avons pu constater que les éléments de la liste manifestent un sens, un ordre signifiant qui n'est pas celui de la langue mais celui du registre, c'est-à-dire de *l'espace de déploiement social du discours*. Si le choix et la décision de nomination sont avant tout le fait de l'agence d'urbanisme, celle-ci a composé avec plusieurs dimensions, dont les doubles nominations en sont les signes remarquables. Tout d'abord par la prééminence de la nomination en français et en « mixte » franco-ivoirien, ce qui valide à la fois l'importance du français dans la vie urbaine et la reconnaissance des toponymes ébrié. Ensuite par un jeu entre plusieurs sources énonciatives :
- *ébrié*, mais souvent juxtaposée à des nominations d'opérations urbaines ou immobilières ;
  - *populaire*, mais dont les nominations ne sont pas reprises par l'AUA lorsqu'il s'agit de quartiers précaires et ethniques ;
  - *institutionnelle* moderne, lisible à partir des opérations immobilières et urbanistiques, mais aussi une source politique plus ancienne, celle de l'État colonisateur, dont certaines nominations ont été conservées ;
  - *populaire et institutionnelle* à la fois, qui se manifeste par des caractérisations globalisantes de quartiers, par des lieux repères, par des doubles nominations.
- 79 Les points-origines de cette énonciation peuvent se décrire comme étant soit à l'intérieur, soit au-dessus de l'espace. Il s'agit d'une part d'un point de vue topo-centrique, qui considère le quartier comme un point, tantôt unique, tantôt à partir duquel on élargira la nomination ; et d'autre part d'un point de vue panoramique, qui envisage la ville dans son ensemble, et qui la découpe en *quartiers*, en *zones*, en *tranches*. Ils peuvent se combiner dans une mise en série (la numération) qui est clairement institutionnelle. Cette mise en série est en outre le lieu où se marquent le plus nettement les effets du genre discursif « liste » sur la nomination elle-même. En retour, ces effets du genre « liste » nous renvoient à un espace de discours caractéristique d'une nomination centralisée.
- 80 Ce registre discursif, *le registre de l'urbain abidjanais*, ne se constate donc pas seulement par la présence massive des noms issus des opérations immobilières ou d'aménagement, mais aussi par la spécification systématique (l'« encadrement ») de nombreux toponymes africains par ces mêmes opérations. Il se caractérise par l'articulation entre des registres *a priori* fort différents (langues, toponymies ébrié, populaire, institutionnelle), articulation cependant toujours organisée par *la domination du point de vue de l'aménageur*.
- 81 Reste que nous ne savons que peu de chose des usages effectifs des noms de la liste officielle : la reprise et l'appropriation par des organismes divers (ministères, entreprises économiques, services urbains, municipalités, associations, etc.), et par les citoyens, dans les différentes situations sociales. Les noms de quartiers servent sans doute de support à une identité communautaire et ethnique de quartier, mais dont les nominations, on l'a vu, n'étaient toutefois pas validées par l'État hormis celles des villages ébrié, et surtout à

une identité citadine, marquée par un tissu associatif extrêmement dense (associations de résidants, comités de gestion de quartier, associations sécuritaires, associations de jeunes). On peut penser que les noms officiels sont connus et sont, sous une forme ou sous une autre, un repère incontournable. Les nominations populaires, qu'il y ait conflit ou consensus, ne peuvent s'envisager en dehors d'un rapport dialectique aux pouvoirs urbains.

- 82 Les effets sociaux de la formalisation par les urbanistes des noms des quartiers sont de plusieurs ordres. Il s'agit d'abord d'une stabilisation et d'une permanence des espaces de la ville. On a vu à cet égard le rôle de la non-nomination d'une part, celui de la nomination de quartiers vides d'habitants d'autre part, celui enfin du mot « village ». Il est clair ici qu'un ordre de la ville est en jeu, et que cet ordre est avant tout structuré par la politique urbaine, par l'activité de lotissement et d'aménagement. Car il s'agit de la possibilité, pour les acteurs de la planification urbaine, de transformer ces espaces réels en objets de travail, que l'on pourra examiner, analyser, manipuler, développer et transmettre. Il s'agit aussi d'inscrire cette politique dans la durée et de ne pas se soumettre aux initiatives populaires d'occupation du territoire ou aux établissements traditionnels régis par les usages coutumiers.
- 83 Cette analyse de la liste créée par les urbanistes nous dessine une image d'Abidjan qui est, somme toute, l'esquisse d'un *espace politique*, marqué par les différentes strates de son histoire et par les combinaisons complexes de ses rapports sociaux, politiques et linguistiques. Combinaisons entre une modernité et une continuité assumée de la ville – et non de ruptures révolutionnaires comme à Ouagadougou – lisibles dans la nomination par : la prépondérance des termes du registre de l'urbain ; la reconnaissance symbolique de l'origine ébrié, bien que strictement contrôlée ; la portion congrue laissée aux autres nominations africaines ; la place faite à l'histoire coloniale, notamment dans les traces laissées par l'organisation autoritaire et ségrégative de la localisation des populations dans la ville. Cette liste esquisse également son *espace linguistique* qui est aussi un espace politique, avec le français comme langue urbaine et de l'urbain, et avec le contact plurilingue et l'articulation des langues comme pratique des citoyens.
- 84 Les noms de cette liste et leurs déplacements d'un bout de la ville à l'autre sont des indicateurs non pas tant de l'histoire réelle de l'édification d'Abidjan ou de son histoire sociale, mais plutôt de *l'histoire des politiques urbaines*, du dess(e)in voulu, mais pas toujours réalisé, d'un ordre urbain. Cet ordre semble correspondre à l'ordre politique cher à Houphouët-Boigny, premier maire d'Abidjan et premier président de la Côte-d'Ivoire : celui d'une modernité qui se veut respectueuse des traditions et des références symboliques traditionnelles tout en les soumettant. La nomination des quartiers est donc, en définitive, marquée avant tout par la politique urbaine. Elle est à la fois symptôme et partie prenante d'un modèle politique et territorial « à l'ivoirienne », apparemment fait de compromis et de consensus, et pourtant très contraignant dans ses choix et dans ses exclusions, dans ce qui lui est étranger comme dans ce qu'il reconnaît comme autochtone.

---

## BIBLIOGRAPHIE

## Références bibliographiques

- « Abidjan. Côte d'Ivoire ». 1969. *Revue française d'urbanisme*, 111-112.
- ACHARD, Pierre. 1993. *Sociologie du langage*. Paris, Presses universitaires de France (Que sais-je ?).
- AGENCE DE COOPERATION CULTURELLE ET TECHNIQUE. 1991. *Des langues et des villes*, colloque international, Dakar, décembre 1990. Dakar, Centre d'études et de recherches en planification linguistique et Centre de linguistique appliquée de Dakar.
- ARCHIVES NATIONALES. 1974. *Grand-Bassam, Bingerville, Abidjan : Recherche d'une capitale*, catalogue édité pour célébrer le quarante-naire de la capitale. Abidjan, ministère de l'Intérieur, direction des Archives nationales.
- ARMAND, Myriam. 1984. « Abidjan : structures urbaines et différenciations sociales », thèse de doctorat de 3<sup>e</sup> cycle, Université d'Aix-Marseille.
- AGENCE D'URBANISME D'ABIDJAN, DIRECTION ET CONTROLE DES GRAND TRAVAUX. 1993. *Recueil des opérations des sociétés immobilières, Abidjan 1984-1992*. Abidjan, AUA.
- BENVENISTE, Émile. 1966. « La phrase nominale », in *Problèmes de linguistique générale I*. Paris, Gallimard : 151-167.
- BERGERON, Richard. 1991. « Évolution des politiques d'habitat dans le tiers-monde, 1960-1989 ; le cas d'Abidjan », thèse de doctorat, Université de Montréal.
- BLANC, Bernadette, François CHARBONNEAU & René PARENTEAU. 1991. *Habitat économique : modernisation et promotion sociale à Abidjan*. Montréal, Conseil de recherches en sciences humaines du Canada.
- BLOCH-LEMOINE, Michel. 1967. « Abidjan, mythes et réalité », conférence prononcée le 17 octobre 1967 à la Fraternité Saint-Dominique d'Abidjan, texte dactylographié.
- CALVET, Louis-Jean. 1994. *Les voies de la ville. Introduction à la sociolinguistique urbaine*. Paris, Payot.
- CANEL, Patrick, Philippe DELIS & Christian GIRARD. 1984. *Construire la ville africaine : histoires comparées de chantiers d'habitation autoproduits à Douala et Kinshasa*. Paris, Adret.
- CAZAMAJOR, Philippe. 1981. *Naissance, évolution et destruction d'un quartier spontané d'Abidjan*. Paris, Orstom.
- CLOZEL, François-Joseph. 1906. *Dix ans à la Côte d'Ivoire*. Paris, Challamel.
- COURET, Dominique. 1996. « Entre environnement urbain et développement local à Abidjan, pour une nouvelle mise en perspective de la ville du Sud », in *Villes du Sud* Paris, Orstom : 201-225.
- 1997. « Territoires urbains et espace public à Abidjan : quand gestion urbaine et revendications citadines composent... », in *Le modèle ivoirien en question : crises, ajustements, recompositions*. Paris, Karthala et Orstom : 429-458.
- DIABATÉ, Henriette & Léonard KODJO. 1991. *Notre Abidjan*. Abidjan, Mairie d'Abidjan et Ivoire média.

- « L'écrit dans la ville ». 1991. *Urbanismes & Architecture*, 249.
- GIBBAL, Jean-Marie. 1968. « Villes de l'ouest africain : diversité des origines et hétérogénéité du développement », *Le mois en Afrique (Revue française d'études politiques africaines)*, 29 : 63-83
- GOODY, Jack. 1979. *La raison graphique. La domestication de la pensée sauvage*. Paris, Éd. de Minuit (Le sens commun) (1<sup>re</sup> éd. 1978).
- HAERINGER, Philippe. 1969. « Structures foncières et création urbaine à Abidjan », *Cahiers d'études africaines*, 34 : 4-27.
- HERRY, Claude. 1985. « Abidjan, quelques aspects des migrations internes », in *Contributions des démographes de l'Orstom au XX<sup>e</sup> Congrès international de la population de l'Union internationale pour l'étude scientifique de la population, Florence, juin 1985*, Marseille, Laboratoire Population-Environnement, multig., 1988 : 52-66.
- INVENTAIRE DU FRANÇAIS D'AFRIQUE NOIRE. 1983. *Inventaire des particularités lexicales du français en Afrique noire*. Paris, Agence de coopération culturelle et technique-Association des universités partiellement ou entièrement de langue française.
- KASH-WEISKEL, Kathryn. 1974. « Urban Planning in Africa : A Case Study », *Bulletin de liaison du CURD (Université d'Abidjan/CURD/CRAU)*, 1-2 : 33-40.
- KAYA, Simone. 1976. *Les danseuses d'Impé-Eya, jeunes filles à Abidjan*. Abidjan, Inades.
- KOUADIO N'GUESSAN, Jérémie. 1992. *Le nouchi abidjanais, naissance d'un argot ou mode linguistique passagère ?* Abidjan, Centre ivoirien de recherches linguistiques et Institut de linguistique appliquée d'Abidjan.
- LEDRUT, Raymond. 1973. *Sociologie urbaine*. Paris, Presses universitaires de France (Le sociologue).
- LEIMDORFER, François. 1994. « Le pouvoir de nommer et le discours juridique, deux exemples d'acte de parole en droit », *Sociétés contemporaines*, 18-19 : 145-163.
- LE PAPE, Marc. 1985. « De l'espace et des races à Abidjan entre 1903 et 1934 », *Cahiers d'études africaines*, 25, 3 : 295-307.
1989. « Récits d'espaces, les premiers faubourgs d'Abidjan », *Tropiques*, florilège offert à Paul Pélissier et Gilles Sauter. Paris, Orstom : 296-302.
- MANESSY, Gabriel. 1991. « Modes de structuration des parlers urbains », in *Des langues et des villes*. Dakar, Centre d'études et de recherches en planification linguistique et Centre de linguistique appliquée de Dakar : 7-27.
- MANOU-SAVINA, Annie. 1989. « Éléments pour une histoire de la cour commune en milieu urbain : réflexions sur le cas ivoirien », *Tropiques*, florilège offert à Paul Pélissier et Gilles Sauter. Paris, Orstom : 310-317.
- NIANGORAN-BOUAH, Georges. 1969. « Les Ébrié et leur organisation politique traditionnelle », *Annales de l'Université d'Abidjan*, I, 1 (Série F, Ethnosociologie) : 51-89.
- OSMONT, Annick. 1980. « Modèles culturels et habitat. Étude de cas à Dakar », *Anthropologie et société (Université de Laval)*, 4, 1 : 97-73.
- PEREC, Georges. 1974. *Espèces d'espaces*. Paris, Galilée.

ROUGERIE, Gabriel. 1964. *La Côte d'Ivoire*. Paris, Presses universitaires de France (Que sais-je ?) (5<sup>e</sup> éd.).

SOUMAHORO, Christelle. 1996. « Formes et rythmes d'expansion de l'habitat locatif populaire à Abidjan (1920-1992) », thèse de doctorat, Institut d'urbanisme de Grenoble.

1997. « Modèle et types d'habitat à loyers modérés à Abidjan : l'État propose, les habitants et les constructeurs disposent... », in *Le modèle ivoirien en question : crises, ajustements, recompositions*. Paris, Karthala et Orstom : 515-528.

1997. « Aghien, Paillet et les autres... Quand une liste nominative des quartiers informe sur l'habitat moderne en Abidjan », communication au séminaire international « Les Mots de la ville », Paris.

TERRIER, Christine. 1996. « Villages et terroirs ébriés dans la Ville d'Abidjan : état des lieux dans la perspective de leur intégration à l'environnement urbain », rapport d'étude, ministère du Logement, du Cadre de vie et de l'Environnement de la République de Côte d'Ivoire, Mission de Coopération et d'Action culturelle de la République française-Programme communal d'environnement.

VIDAL, Claudine. 1989. « Abidjan des années trente : landscapes », in *Tropiques, florilège* offert à Paul Pélissier et Gilles Sauter. Paris, Orstom : 303-309.

WALD, Paul. 1994. « L'appropriation du français en Afrique noire : une dynamique discursive », *Langue française*, 104 : 115-124.

## NOTES

1. Les *districts* correspondaient aux districts de police institués par la puissance coloniale ; les *arrondissements* étaient de vastes quartiers (il semble qu'un commissariat de police ait été attribué à chacun d'entre eux), tandis que les *délégations* correspondaient à un découpage politique de la ville, chaque délégation (Adjamé, Cocody, Treichville) ayant un délégué auprès du maire d'Abidjan. Une carte établie en 1974 (Kash-Weiskel 1974) recensait 17 *districts* (terme anglais traduit par *quartiers*) correspondant aux *arrondissements* de la terminologie administrative. Le terme d'*arrondissement* subsiste mais ne sert plus à désigner un quartier mais un commissariat. Ainsi, en 1995-1996, la ville d'Abidjan compte 19 « commissariats d'arrondissement ».

2. Devenue en 1983 le Burkina Faso.

3. M. Yapi Akichi Frédéric, urbaniste au Bureau national d'études techniques et de développement (BNETD). Qu'il soit ici remercié pour son amicale coopération.

4. Hormis quelques entretiens, dont on trouvera ici des extraits, réalisés en 1996 et 1997 dans le cadre d'une recherche sur l'espace public auprès de responsables d'associations urbaines. Ces entretiens ont été effectués par François Leimdorfer, assisté de Clément Yao, enquêteur à l'Orstom-Petit Bassam et décédé en juillet 2000 à l'âge de 40 ans. Que sa mémoire soit ici honorée.

5. La formule de « registre discursif » renvoie à un ensemble de discours tenus dans des situations de pratiques sociales jugées analogues ou proches (par exemple, les registres juridique, politique, urbanistique, etc.).

6. Et également des lecteurs du journal *Le Monde*, puisque celui-ci titre en première page du 13 septembre 1997 : « Abidjan "déguerpit" Washington, son plus vieux bidonville ! »

7. On peut définir brièvement le « genre discursif » comme discours descriptible par des opérations énonciatives et des marques linguistiques propres et récurrentes (voir aussi les genres « tableau », « carte », etc.).

8. Ils sont en cours d'élaboration à Abidjan et dans d'autres villes de l'Afrique de l'Ouest.
9. L'AUA est aujourd'hui intégrée à la Direction d'aménagement urbain et construction (DAUC) du BNETD. Le BNETD, Bureau national d'études techniques et de développement, correspond à la nouvelle organisation de l'ancien institut Direction et contrôle des grands travaux (DCGTX).
10. Qui serait, pour l'anecdote, le nom d'un village d'Auvergne où le colon propriétaire des terrains d'Abidjan exploitait une petite mine. Cf. Diabate & Kodjo 1991 : 155.
11. Les quartiers de « Chicago » et de « Cocody Dallas ». Mais ce type de nomination, toujours d'origine populaire et souvent issu des jeunes des quartiers, n'est pas propre à Abidjan.
12. Cette traduction de « santé » a été donnée par Niangoran-Bouah 1969, et le dépouillement des archives coloniales mené par Christine Terrier a permis d'établir son origine : un traité de paix (« Traité avec l'Ébrié ») signé en 1867 entre plusieurs villages de l'Ébrié mentionne deux localités nommées « Santi » et « Yapougon-Santé ». Plus récemment (1899), le capitaine de génie Houdaille, chargé d'une mission de reconnaissance visant à déterminer le tracé du chemin de fer, identifie un village nommé « Abidjan-Santey ». En 1903 et 1904, le capitaine Crosson Duplessix, chef de la mission du chemin de fer, mentionne toujours le village « Abidjan-Santey », qu'il écrit également « Abidjan-Santé » – les deux graphies apparaissent dans différents rapports, chez lui et chez d'autres ; la forme « Santé » (prononcé en ébrié *santè*) s'impose ultérieurement.
13. Remarquons à ce propos que « Ébrié » est un sobriquet attribué par une ethnie voisine, les Abouré, et que c'est ce nom qui a été adopté par l'administration coloniale et est passé dans l'usage courant. Les Ébrié se nomment eux-mêmes *tchaman*, c'est-à-dire : « ceux qui ont été choisis, les élus ». Voir Diabaté & Kodjo 1991 : 15, ainsi que les notes de Christine Terrier (thèse en cours sur les Ébrié).
14. Ces noms des quartiers et l'étymologie peuvent cependant différer selon les auteurs.
15. La collectivité villageoise détient un droit d'usage et non un droit de propriété sur le sol, raison pour laquelle elle n'est pas autorisée à aliéner ce patrimoine dont elle n'est que l'usufruitière, le propriétaire légal étant l'État. Dans la réalité, les pratiques sont souvent différentes.
16. *Fraternité-Matin*, 14 et 15 juin 1993 : « Ville d'Abidjan : « mes » quartiers ethniques ». Noter que, à l'exception de « Biafra » et de « Mossikro », les noms cités ne sont pas des noms officiels de la liste.
17. « Riviéra » est un nom commun à plusieurs quartiers (« Riviéra africaine », « Riviéra 3 résidentielle », « Riviéra 4 résidentielle », « Riviéra 5 et 6 », « Riviéra 6 (Parc des expositions) » « Riviéra palmeraie ») qui correspondent chacun à une opération immobilière. Le libellé « Riviéra 3 compensation » indique que cet espace foncier a été attribué à un village en compensation des terres cédées de gré ou de force.
18. L'humour populaire crée d'ailleurs des sigles ou détourne des sigles existants. Ex. « SIDA » développé en : « syndrome inventé pour décourager les amoureux ».
19. Deux sociétés immobilières publiques et parapubliques, la SOGEFIHA (Société de gestion financière et de l'habitat) et la SICOGI (Société ivoirienne de construction et de gestion immobilière) furent chargées de produire des logements en opérations groupées. Par la suite, le dispositif de production du logement se trouva renforcé : furent créées successivement, une structure de collecte et de gestion des fonds publics alloués à l'habitat : l'OSHE (Office de soutien à l'habitat économique) ; une structure d'équipement des terrains urbains : la SETU (Société d'équipement des terrains urbains) et enfin, une banque de l'habitat : la BNEC (Banque nationale d'épargne et de crédit). L'appareil de production, désormais au complet, permit la livraison d'environ 5 000 logements par an entre 1971 et 1977.
20. Selon Blanc, Charbonneau & Parenteau 1991 : 10, le parc abidjanais comporte un peu plus de 60 000 logements alors que le parc dakarais, d'après Osmont 1980 : 97, n'en comporterait pas plus de 25 000. À Douala, selon Canel, Delis & Girard 1984 : 14, les logements construits par les sociétés



immobilières ne revêtent « qu'un caractère anecdotique » hormis une opération de 7 500 logements économiques lancée dans les années 1980.

**21.** Nom donné à une école du quartier.

**22.** Selon Sonia Branca-Rosoff, « à l'écrit comme à l'oral, la structure entre parenthèses constitue une unité isolable par rapport à la structure englobante [...] qui entretient [avec elle] des relations sémantiques [...] Sur le plan de l'interprétation du texte, il s'agit d'un matériau particulièrement intéressant (lien entre argument et justification, justification de ses catégories) [et] les jeux d'hétérogénéité discursive : par exemple, le traitement de la distance entre ce qui devrait être dit mais qui appartient à l'énonciation d'un autre » (résumé par l'auteur d'un exposé sur « Un dispositif graphique : la parenthèse » au « Séminaire d'analyse de discours », MSH-IRESCO, octobre 1996).

**23.** Noms de quartiers correspondant à ceux de la liste de la DCGTX-AUA, à l'exception de « manutention ».

**24.** Et, sous toutes réserves, Cocody, que Diabaté et Kodjo (1991 : 38-40 et 65-67) situent à la fin du XIX<sup>e</sup> et au début du XX<sup>e</sup> siècle sur la presqu'île du Plateau.

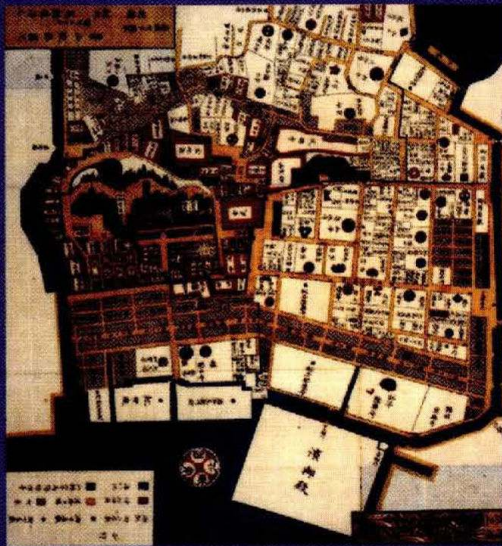
**25.** Les noms de ces quartiers de moins de 100 habitants ou sans résidents sont majoritairement en français (25 sur 34), en mixte franco-ivoirien et 2 en langues africaines.

**26.** La DCGTX était chargée de transformer le sol en « sol urbain » et a joué longtemps, notamment dans les quartiers excentrés, le rôle d'attributaire de parcelles et le rôle de référent lorsqu'un litige foncier apparaissait entre citoyens.

Les mots de la ville 2

SOUS LA DIRECTION  
DE CHRISTIAN TOPALOV

# Les divisions de la ville



Éditions UNESCO  
Éditions de la Maison des sciences de l'homme

---

# Les divisions de la ville

Christian Topalov (dir.)

---

**Éditeur** : Éditions de la Maison des sciences de l'homme, Éditions Unesco

**Année d'édition** : 2002

**Date de mise en ligne** : 25 janvier 2013

**Collection** : Les mots de la ville

**ISBN électronique** : 9782735115723



<http://books.openedition.org>

**Référence électronique** :

TOPALOV, Christian (dir.). *Les divisions de la ville*. Nouvelle édition [en ligne]. Paris : Éditions de la Maison des sciences de l'homme, 2002 (généré le 18 novembre 2013). Disponible sur Internet : <<http://books.openedition.org/editionsmsmh/1233>>. ISBN : 9782735115723.

**Édition imprimée** :

ISBN : 9782735109258

Nombre de pages : 472

Ce document vous est offert par Institut de recherche pour le développement



Institut de recherche  
pour le développement

© Éditions de la Maison des sciences de l'homme, 2002

Conditions d'utilisation :

<http://www.openedition.org/6540>